

30 décembre 1957

ls 6

A la
Chambre suisse de l'Horlogerie
65, av. Léopold-Robert
La Chaux-de-Fonds

BU/Bn. Irl. 871.4.

Messieurs,

Les maisons Omega et Rolex ont informé le directeur du port franc de Shannon que leurs représentants aux Etats-Unis exigeaient la suspension des envois de montres à destination de Shannon. Le directeur du port franc vient de porter le fait à la connaissance de notre légation de Dublin. Cette exigence n'a pas seulement surpris la direction des comptoirs de vente, mais elle la considère même comme étrange. Elle est d'avis qu'une telle démarche mine les efforts qui sont faits à Shannon et ailleurs pour la création de ports francs. Monsieur O'Regan, directeur du port franc irlandais, a relevé qu'il n'acceptait pas purement et simplement les déclarations des deux maisons suisses. Il a souligné qu'il a déjà discuté de cette affaire à titre officieux avec les autorités compétentes. Celles-ci partent du point de vue que ni un fabricant américain ni un représentant américain de maisons étrangères n'a le droit de s'immiscer dans les relations commerciales du port franc et de ses fournisseurs européens. Monsieur Lemass, ministre du commerce, qui est déjà au courant de ce cas, aurait déclaré que le Gouvernement n'accepterait pas un tel traitement, si une démarche officielle devait être faite. Il a prié la direction du port franc d'essayer de régler l'affaire à l'amiable. Si les fournisseurs suisses en question devaient toutefois donner suite à la demande de la maison américaine, la montre suisse serait remplacée par des produits allemands.

Notre représentation diplomatique est convaincue que M. Lemass ne craindrait pas de prendre des mesures sévères, car il a contribué dans une large mesure au développement de l'aéroport de Shannon. Le Gouvernement irlandais a récemment approuvé un nouveau crédit de un million de livres pour l'agrandissement des installations.

Un représentant de Shannon s'est également mis en rapport avec l'Ambassade des Etats-Unis à Dublin pour s'enquérir si les représentants new-yorkais des maisons Omega et Rolex auraient éventuellement agi sous la pression des autorités douanières américaines. Il paraît que l'aéroport de Shannon jouit de

- 2 -

l'appui entier des Américains qui témoignent beaucoup de compréhension et de sympathie pour les efforts irlandais. L'Ambassade américaine a demandé les noms des plaignants.

M. O'Regan a relevé une fois de plus que les ventes effectuées à Shannon ne concurrencent guère celles des représentants de ces produits dans les autres pays, en l'occurrence les Etats-Unis; ces ventes seraient en effet extrêmement modestes par rapport aux importations totales dans ce pays. En outre il s'agirait d'affaires que, en raison des prix élevés, les touristes ne concluraient probablement pas dans leur patrie.

Les Allemands qui livraient déjà des appareils photographiques ont offert, au printemps 1955, à la direction de Shannon de fournir également des montres. Celle-ci s'est alors mise en rapport avec notre représentation diplomatique et s'est décidée peu après à ouvrir un magasin pour la vente de montres suisses de marque. Les ventes se sont élevées jusqu'à présent à £ 148'000, dont £ 52'000 pour les montres Omega et £ 59'000 pour les montres Rolex et Tudor.

Nous vous prions de bien vouloir examiner cette affaire et de nous faire connaître votre point de vue. Il est inconteste que les autorités irlandaises attachent une grande importance au sort que les deux maisons suisses réserveront à la requête de la direction du port franc de Shannon. Ce dernier est en effet devenu une très importante source de recettes en dollars pour l'économie irlandaise. Nous nous permettons d'ajouter quelques remarques d'ordre général. La correspondance que nous avons récemment échangée au sujet de la concurrence allemande en Irlande, nous montre que ce problème retient plus particulièrement votre attention. Or, une suspension éventuelle des livraisons de montres Omega et Rolex aurait pour conséquence d'ouvrir le port franc irlandais aux produits de l'industrie horlogère allemande. On peut d'ailleurs se demander si les doléances des représentants américains justifient une telle action. Il convient en outre de rappeler que la mise en exploitation croissante d'avions à réaction augmentera de plus en plus le nombre des vols directs Europe - Etats-Unis, et qu'il en résultera certainement une diminution des ventes à Shannon.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

DIVISION DU COMMERCE
Le Chef de Subdivision:

sig. Bühler